

## Johan GROSSET

---

**De:** Jean MENUT  
**Envoyé:** lundi 2 octobre 2017 15:18  
**À:** Johan GROSSET  
**Objet:** Fwd: DEEE  
**Pièces jointes:** Tri par Lots à dépolluer et à broyer.pdf

Johan,

Pour info.

Jean;

Début du message réexpédié :

**De:** Jean MENUT <[jean@menut.fr](mailto:jean@menut.fr)>  
**Objet:** DEEE  
**Date:** 2 octobre 2017 à 15:15:01 UTC+2  
**À:** Commercial Menut <[commercial@menut.fr](mailto:commercial@menut.fr)>, Frédéric COUDERT <[Frederic.coudert@menut.fr](mailto:Frederic.coudert@menut.fr)>, Charly RENAUDEAU <[charly.renaudeau@menut.fr](mailto:charly.renaudeau@menut.fr)>, Romain CROSET <[romain.croset@menut.fr](mailto:romain.croset@menut.fr)>  
**Cc:** Marie-Claire BESNARD <[marieclaire.besnard@menut.fr](mailto:marieclaire.besnard@menut.fr)>, Marie-Christine BENETEAU <[mariechristine.beneteau@menut.fr](mailto:mariechristine.beneteau@menut.fr)>, Marie MENUT <[marie.menut@menut.fr](mailto:marie.menut@menut.fr)>, Valérie PROUST <[valerie.proust@menut.fr](mailto:valerie.proust@menut.fr)>, Véronique VANG <[veronique.vang@menut.fr](mailto:veronique.vang@menut.fr)>

Bonjour à tous,

Nous venons de faire évoluer notre partenariat avec Eco-Systèmes (en résumé, ils nous payent, au tonnage, pour bosser avec eux), afin de pouvoir, comme la législation nous y oblige, recevoir tous les DEEE de particuliers qu'on nous propose.

Voici donc un résumé de ce que devons faire:

### 1/ Les GEM Hors Froid à broyer (GEM HFAB)

-> Il s'agit là de la partie que nous faisons déjà, depuis environ un an sur tous nos chantiers

- a) Collecte des GEM HFAB sur tous les sites de l'entreprise, et mise en benne. Aucun traitement à prévoir;
- b) Transport dédié vers le broyeur de Tours;
- c) Broyage des GEM HFAD

### 2/ Les GEM Hors Froid à dépolluer (GEM HFAD)

-> Il s'agit là de tous les GEM Hors Froid qui ne rentrent pas dans la catégorie précédente.

- a) Collecte des GEM HFAD sur tous les sites de l'entreprise, et mise en benne. Aucun traitement là encore à prévoir MAIS il faut tacher de leur conserver une relative intégrité pour pouvoir ensuite faire la dépollution (en particulier les radiateurs baignés d'huiles afin d'éviter des fuites);
- b) Transports dédié vers le broyeur de Tours, sur la même logique que les GEM HFAB
- c) A Tours, nous faisons dépolluer ces GEM HFAD, par campagne, par un sous-traitant qui vient, selon nos besoins, sur le chantier. L'opération de dépollution consiste essentiellement à démonter les condensateurs (repris ensuite par l'éco-organisme). Au passage notre sous-traitant nous extrait les cartes électroniques et les faisceaux que nous revendront en lot homogènes;
- d) Après l'opération de dépollution, les DEEE GEM HFAD sont passés au broyeur.

### 3/ Les autres DEEE

-> Il s'agit là de tous les autres DEEE ménagers qu'on peut être amené à voir passer sur nos chantiers, à savoir:

- Les Petits Appareils Electroménagers (PAM): robot ménager, autoradio, friteuse, freebox, magnétoscope, aspirateur, grille-pain etc....
- Les écrans: qu'ils soient d'ordinateurs, TV, ou autre...
- LES GEM Froid: congélateurs, réfrigérateurs,...

a) Tous ces DEEE sont à collecter sur chacun des sites de l'entreprise:

- Les PAM et les écrans à déposer dans des bacs qui nous sont fournis par Eco-Systèmes;
- Les GEM à stocker, debout, en conservant leur intégrité.

b) Au fur et à mesure, l'éco-organisme viendra sur chacun des sites de l'entreprise (enfin, l'entreprise agréée « transport DEEE » dans votre département) les enlever dès que nous avons atteint un minimum de 8 unités.

Pour cette 3ème catégorie de DEEE, les prix de reprise proposée par Eco-Systèmes sont faibles (entre 30 et 70€ la tonne selon les qualités): il s'agit donc là de servir de « point de collecte » pour les gens que ça intéresse... mais évidemment ces prix ne nous permettent pas d'acheter ces marchandises.

Je pense surtout aux GEM Froid que nous avons pris pour habitude de refuser: désormais, vous pourrez donc les prendre, **MAIS gratuitement**, en prenant donc bien soin de les déduire de la pesée que votre fournisseur.

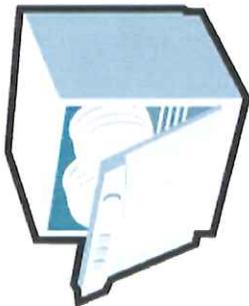
**Jean Menut**



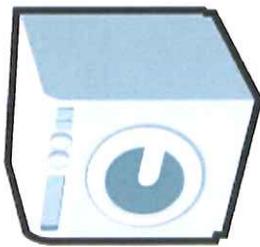
3 rue de la Motte  
37700 ST PIERRE -DES-CORPS  
Tél: 06 75 717 939  
[jean@menut.fr](mailto:jean@menut.fr)

# Quels appareils sont concernés ?

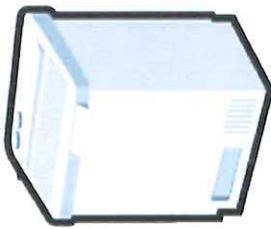
## LOT A DEPOLLUER



Lave vaisselle



Lave linge



Sèche linge



Hotte aspirante



Radiateurs Bain d'Huile

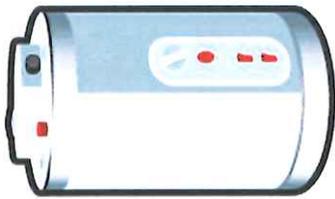


Micro-ondes

En benne – Tassage et compactage possible

En benne Pas de tassage

## LOT A BROYER



Chauffe-eaux



Four



Plaque de cuisson



Cuisinière



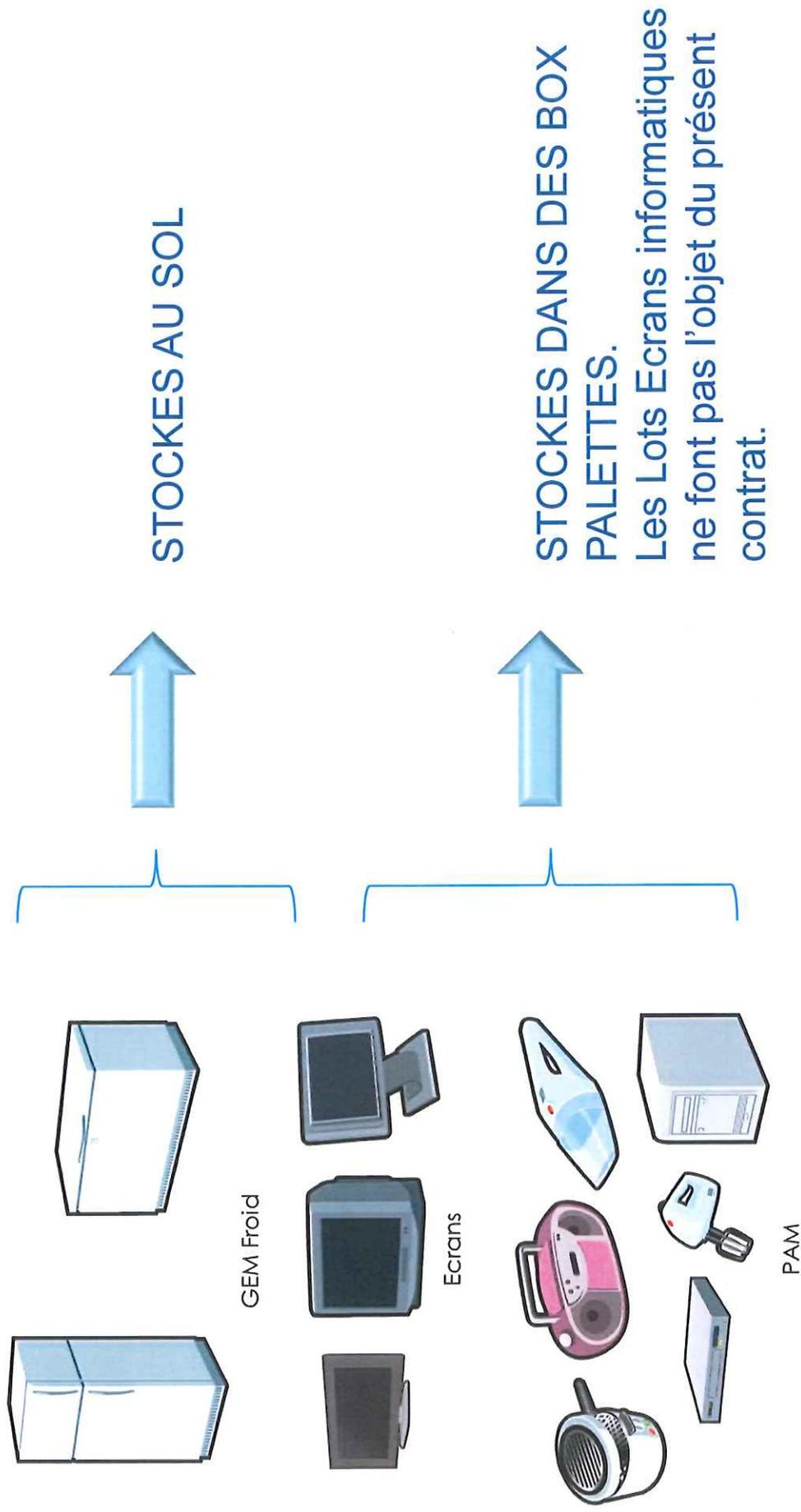
Convecteur

Emission par le récupérateur d'une demande de transport via le Portail.



# Mais aussi les appareils de Type :

## EN QUANTITE MARGINALE



Le récupérateur effectue une demande d'enlèvement via le portail Eco-systemes

